

DATE DE DEPÔT DU DOSSIER



Organisme de Formation / Centre de Formation d'Apprentis N° 31620259362/ N°UAI 0624500E https://www.professionsport-62.fr/

DOSSIER INSCRIPTION PRE-QUALIFICATION AU METIER D'EDUCATEUR SPORTIF

Lieu de formation :

WIMILLE / MERICOURT / EPIDE de DOULLENS (entourer le site souhaité)

Date limite de dépôt de dossier : 1 mois avant le début de la Pré-qualification

1 – A COMPLETER	
	<u>РНОТО</u>
Madame Monsieur NOM:	<u>D'IDENTITE</u>
	<u>A</u>
	COLLER
	Obligatoire
PRENOM: EN SITUATION DE HANDICAP: (Notre référent handicap peut vous orientez: DELPORTE Bryan 0658486513)	
<u>Dossier à retourner à l'adresse suivante</u> :	
Association Profession Sport 62	
Maison des Sports du Pas de Calais	
09. Rue Jean Bart	

Droit d'accès et de rectification : en vertu du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), en vigueur depuis le 25/05/2018, vous pouvez avoir accès aux données vous concernant, demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent par mail auprès de <u>prosport.rt@sport62.fr</u>. Conservation des données : les données sont conservées durant le temps légal réglementaire imposé aux Opérateurs de Formation - Pour aller plus loin : https://www.cnil.fr

62 143 ANGRES

2 – PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT (Aucun dossier ne sera recevable sans ces pièces)	
Une photo d'identité (A coller sur la 1 ^{ère} page)	
Un justificatif de domicile,	
La photocopie de votre Carte Nationale d'identité (pour les étrangers : Carte de Séjour),	
Un Curriculum vitae et une lettre de motivation,	
Une attestation EPIDE OU Contrat d'Engagement Jeune,	
Avis de non-imposition,	
Copie de tout titre ou diplôme obtenu (scolaire, universitaire, sportif).	
Pour les personnes en situation de handicap : Une copie de votre notification MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées).	
Je soussigné (e), Mme, Mr, (nom de naissance)	
Prénom : Nom d'usage :	
Nationalité : Sexe :	
Date de naissance :	
Adresse du candidat :	
CP :	
Téléphone :////	
Adresse mail (obligatoire) :@	
Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis Signature du candidat l'ait à, le, le	
bligation : Selon l'article R.212-87 du Code du Sport « Toute personne suivant une formation préparant à un diplôme, un titre à finalité professionnel e ertificat de qualification, qui souhaite exercer l'une des fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L.212-1, doit en faire préalableme éclaration au préfet de département dans les conditions prévues à l'article R.212-85 » Le préfet délivre une attestation de stagiaire (décret n°93-10 1/08/1993, article.13-1)	